



Communiqué de presse – Lundi 28 juillet 2014

Le jeune Gypaète barbu Layrou victime d'un tir illégal dans le Lot

Le plus grand rapace d'Europe est une nouvelle fois la cible d'un acte scandaleux et illégal ! Layrou, un jeune Gypaète barbu lâché en 2013 dans les Grands Causses, a été victime d'un tir volontaire dans le Lot le 16 juin dernier. La LPO a décidé de porter plainte contre X.

Retrouvé blessé et extrêmement affaibli, l'oiseau a été récupéré à temps par deux agents grâce aux informations transmises par la balise GPS dont il était équipé. Immédiatement conduit chez un vétérinaire spécialisé, les radiographies ont révélé la présence d'un plomb dans son aile gauche.

Un comportement irresponsable et inacceptable !

Il aura suffi d'un plomb pour mettre au tapis Layrou et anéantir tous les efforts déployés depuis 2012 dans le cadre du programme de réintroduction mis en œuvre dans les Grands Causses ! Un dispositif d'envergure nationale et internationale qui par ailleurs a nécessité plus de dix ans de préparation !

Layrou avait été lâché en Aveyron en juin 2013 grâce à la mobilisation des équipes de la LPO ; il était alors âgé de 90 jours.

Des mois d'attention et de soins, ainsi qu'un grand savoir-faire ont été indispensables pour permettre sa naissance en captivité, puis son élevage.

De multiples autorisations administratives ont été requises pour assurer son transport du centre d'élevage espagnol de Guadalentin jusque dans les Causses. Une équipe de 10 personnes a été mobilisée pour assurer son suivi sur le site de lâcher pendant ses premiers « pas » avant son envol.

Comment de tels actes sont-ils encore possibles aujourd'hui ?

Espèce emblématique, le Gypaète barbu est le plus grand rapace (près de 3 mètres d'envergure) et le plus menacé d'Europe (seulement 42 couples reproducteurs en France en 2013). Cette espèce rare ne peut être confondue avec une autre.

Cet acte irresponsable et scandaleux n'est pas isolé. Il fait suite à la mort d'un Gypaète barbu adulte dans les Pyrénées, victime lui aussi d'un tir en décembre 2013.

Ces agissements volontaires et illégaux portent gravement atteinte à la population française de Gypaète.

La LPO rappelle que le Gypaète barbu, espèce protégée comme tous les rapaces, fait l'objet d'un Plan National d'Actions ministériel depuis septembre 2010, dont l'objectif est de favoriser la conservation et le développement de cette espèce.

Un acte illégal

La LPO s'indigne face à ce comportement, qui détruit le résultat fragile de nombreuses années de travail avec ses partenaires et qui constitue un délit passible de 15.000 euros d'amende et d'un an d'emprisonnement. L'affaire est également suivie par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage du Lot.

Layrou, très faible à son arrivée, se rétablit désormais grâce à une opération chirurgicale, aux soins prodigués par le vétérinaire et beaucoup de chance ! Il séjourne depuis lors en volière, afin de cicatiser son aile et récupérer son poids initial.

Pour en savoir plus sur l'opération et les oiseaux lâchés : <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses>.

Contacts Presse

Carine Brémond

Attachée de presse LPO France
carine.bremond@lpo.fr
06 34 12 50 69

Raphael Néouze

LPO Grands Causses
raphael.neouze@lpo.fr
05 65 62 61 40